

PROCES VERBAL
Du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun
Séance du 30 janvier 2025 à 18h00

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun régulièrement convoqué le 17 janvier 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville d'Issoudun salle du conseil sous la présidence de M. André LAIGNEL, Président.

Etaient présents : M. André LAIGNEL, Président, M. Pascal PAUVREHOMME, 1^{er} Vice-Président, Mme Sylvie RANCY, 4^{ème} Vice-Présidente, Mme Anne-Elisabeth LE FELIC, Mme Adelina LAPOUGE, M. Eric HERVOUET, Mme Sophie CAZE, Mme Carol LE STRAT, Mme Lucie BARBIER, M. Daniel BOUTON, M. Régis BONNIN, Mme Carole BAPTISTA DE HORTA, M. Jacques PALLAS, M. Ludo COSTE, Mme Emilie COMPAIN, M. Jean-Pierre MALLERET, Mme Agathe NIVET, Mme Florence TOUZET, M. Roger LEBRERO, M. Philippe MALLET, Mme Alexandra DARINOT, conseillers communautaires.

Procurations :

Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à Mme Carol LE STRAT, M. Jacques PERSONNE a donné procuration à Mme Alexandra DARINOT, M. Dominique ROULLET a donné procuration à M. Jacques PALLAS, M. Natan MARAIS a donné procuration à Mme Sylvie RANCY, Mme Fanny RIES a donné procuration à M. Daniel BOUTON, M. Daniel GUIET a donné procuration à Mme Adelina LAPOUGE, Mme Diane ZAMMIT a donné procuration à Mme Anne-Elisabeth LE FELIC, M. Michel BOUGAULT a donné procuration à Mme Lucie BARBIER, M. Gérard SADOIS a donné procuration à M. Pascal PAUVREHOMME, M. Christopher ALBARAO a donné procuration à M. Régis BONNIN, M. Yves GUESNARD a donné procuration à Mme Carol BAPTISTA DE HORTA, Mme Marie-Christine GUILLEMOT a donné procuration à M. Roger LEBRERO, Mme Carole VITTE a donné procuration à M. Jean-Pierre MALLERET.

Absent excusé : M. Stéphane GOURIER.

Absents non excusés : Mme Sandrine PAIN, Mme Sabrina TOUPET, M. Johann TRUMEAU.

Nombre de présents	21
Nombre d'absents	4
Nombre de procurations	13
Quorum	20

Le quorum étant atteint la séance peut débuter.

M. Le Président ouvre la séance à 18 heures et présente les procurations :

Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à Mme Carol LE STRAT,
M. Jacques PERSONNE a donné procuration à Mme Alexandra DARINOT,
M. Dominique ROULLET a donné procuration à M. Jacques PALLAS,
M. Natan MARAIS a donné procuration à Mme Sylvie RANCY,
Mme Fanny RIES a donné procuration à M. Daniel BOUTON,
M. Daniel GUIET a donné procuration à Mme Adelina LAPOUGE,
Mme Diane ZAMMIT a donné procuration à Mme Anne-Elisabeth LE FELIC,

M. Michel BOUGAULT a donné procuration à Mme Lucie BARBIER,
M. Gérard SADOIS a donné procuration à M. Pascal PAUVREHOMME,
M. Christopher ALBARAO a donné procuration à M. Regis BONNIN,
M. Yves GUESNARD a donné procuration à Mme Carole BAPTISTA DE HORTA,
Mme Marie-Christine GUILLEMOT a donné procuration à M. Roger LEBRERO,
Mme Carole VITTE a donné procuration à M. Jean-Pierre MALLERET.

M. le Président propose de désigner M. Pascal PAUVREHOMME comme secrétaire de séance.

Il présente ensuite les dossiers inscrits à l'ordre du jour annexé au présent document.

1 - Affaires administratives, budgétaires et financières

Dossier 1.1. Approbation du procès-verbal de la séance communautaire du 6 décembre 2024

M. Le Président demande à l'assemblée d'approuver le dernier procès-verbal de la séance du 6 décembre 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire 6 décembre 2024.

Dossier 1.2. Vote des budgets primitifs 2025

Le Président demande au Conseil de Communauté d'adopter les budgets primitifs 2025. Il expose :

Le budget primitif principal s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 19 265 748 € (dont 14 997 748 € en section de fonctionnement),

Le Président demande si un conseiller souhaite intervenir. Il n'y a pas de demande d'intervention.

Après en avoir délibéré et par 30 voix pour, Mmes Lucie BARBIER (P) et Emilie COMPAIN ainsi que M. Ludo COSTE s'abstenant, le Conseil de Communauté adopte le budget principal 2025.

Le budget primitif annexe du service Déchets Ménagers et assimilés s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 3 179 000€ (dont 2 949 000 € en section d'exploitation),

Le Président demande si un conseiller souhaite intervenir. Il n'y a pas de demande d'intervention.

Après en avoir délibéré et par 32 voix pour, Mme Emilie COMPAIN et M. Ludo COSTE s'abstenant, le Conseil de Communauté adopte le budget annexe du service Déchets Ménagers 2025.

Le budget annexe Lotissements Commerciaux s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant global de 7 971 000€ (dont 700 000€ en mouvements réels).

Le Président demande si un conseiller souhaite intervenir. Il n'y a pas de demande d'intervention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte le budget annexe des Lotissements Commerciaux 2025.

Dossier 1.3. Attribution de subventions aux associations et organismes 2024

M. le Président indique au Conseil qu'en raison de l'absence de nombreux conseillers, il ne soumet pas au vote les quatre premières subventions du tableau ci-dessous, le quorum n'étant pas atteint. Il explique que le vote de des subventions à la Mission Locale, l'EPCCI d'Issoudun, la MELI et l'Office du Tourisme sera donc à la prochaine séance du Conseil Communautaire. Il précise enfin qu'il adressera un courrier aux Conseillers afin d'éviter que cette situation ne se reproduise.

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser l'attribution des subventions 5 à 8 du tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS		Montant 2025	Commentaire
1	MILO Ass. - Mission locale région d'Issoudun 16-25 ans	— 15 100,00 €	<i>Retiré de l'ordre du jour faute de quorum</i>
2	E.P.C.C.I. Issoudun	— 820 000,00 €	<i>Retiré de l'ordre du jour faute de quorum</i>
3	M.E.L.I. - subvention fonctionnement	— 370 000,00 €	<i>Retiré de l'ordre du jour faute de quorum</i>
4	Office de Tourisme intercommunal du Pays d'Issoudun	— 20 000,00 €	<i>Retiré de l'ordre du jour faute de quorum</i>
5	Ecole de Musique de Reully	9 000,00 €	
6	Association sportive et Scolaire de St-Ambroix	500,00 €	
7	Coopérative Scolaire de Ste-Lizaigne	3 500,00 €	
8	Initiative Indre	4 500,00 €	
TOTAL		17 500,00 €	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les subventions à l'Ecole de Musique de Reully, l'association sportive et scolaire de Saint-Ambroix, la Coopérative scolaire de Sainte-Lizaigne et Initiative Indre.

Dossier 1.4. Don exceptionnel en solidarité avec la population de Mayotte suite au passage du cyclone Chido

Suite au passage du cyclone Chido à Mayotte, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver un don de 1 000 € à la FNPC – Protection civile en solidarité avec la population Mahoraise.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le don exceptionnel de 1 000 € à la FNPC – Protection civile.

Dossier 1.5. Reconduction d'une ligne de trésorerie

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser la reconduction du dispositif de préfinancement (ligne de trésorerie à hauteur de 1 000 000 €) proposé par le Crédit Agricole pour le programme d'investissement 2025 de la CCPI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise la reconduction du dispositif de préfinancement (ligne de trésorerie à hauteur de 1 000 000 €) proposé par le Crédit Agricole pour le programme d'investissement 2025 de la CCPI.

Dossier 1.6. Ressources humaines – dispositions diverses

Dossier 1.6.1. Recrutement d'agents contractuels de remplacement pour l'année 2025

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents ou non permanents afin d'assurer rapidement le remplacement d'agents publics momentanément indisponibles pour tout congé (maladie, maternité, vacances, formations lourdes...) ou travail à temps partiel, et pour faire face à un besoin ponctuel ou saisonnier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise la possibilité de recruter des agents contractuels en 2025 selon les conditions précitées.

Dossier 1.6.2. Versement d'une gratification aux stagiaires de plus de 2 mois pour l'année 2025

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser une gratification de certains stagiaires selon les conditions suivantes :

Si la durée du stage ou de la période de formation en milieu professionnel au sein d'un même organisme d'accueil, est supérieure à deux mois consécutifs, ou non, les stages ou les périodes de formation en milieu professionnel, font l'objet d'une gratification versée mensuellement, dont le montant est fixé par convention. Cette gratification n'a pas le caractère d'un salaire au sens de l'article L. 3221-3 du code du travail.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise la possibilité de gratification des stagiaires pour l'année 2025 selon les conditions précitées.

2 – Aménagement du territoire et développement économique

Dossier 2.1. Lancement du marché de travaux pour la requalification du Boulevard Marx Dormoy

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de l'autoriser à lancer et signer les marchés de travaux pour la requalification du boulevard Marx Dormoy à Issoudun.

Il explique que projet de requalification vise, concomitamment au chantier et programme immobilier de l'OPAC, à accompagner une nouvelle évolution de cet espace public pour répondre aux enjeux actuels : le vivre ensemble, la transition environnementale par la végétalisation et la désimperméabilisation, l'adaptation au réchauffement climatique et l'attractivité des commerces, logements et services.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le lancement des marchés de travaux pour la requalification du boulevard Marx Dormoy à Issoudun et autorise le Président à signer lesdits travaux.

Dossier 2.2. Prescription du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) pour Issoudun

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la relance de la procédure de modernisation du Site Patrimonial Remarquable (SPR) sur la Commune d'Issoudun. Il indique que la première étape prévoit la transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) en Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP). Un PVAP est un plan prévu pour faciliter la gestion et la mise en valeur des sites patrimoniaux remarquables (SPR).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la prescription d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) pour Issoudun.

Dossier 2.3. Etude préalable à la construction d'un bâtiment industriel sur la ZI La Limoise - protocole d'accord entre la CCPI, le Conseil Régional, la SEM Territoires Développement et la société ATTAX

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'un dossier supplémentaire a été ajouté à l'ordre du jour. Une note a été transmise à chaque conseiller.

En effet, le Conseil aura à approuver un protocole d'accord entre la CCPI, la Région Centre Val de Loire, la société ATTAX et la Société d'Economie Mixte Territoires Développement (Maître d'ouvrage) pour la réalisation d'une étude préalable à la construction d'un bâtiment industriel situé ZI la Limoise. L'objet de l'étude sera pour le porteur de projet, la SEM Territoires Développement, de connaître les conditions réglementaires, juridiques, techniques et financières du programme technique de travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le protocole d'accord précité et autorise le Président à signer le document.

3 – URBANISME, PATRIMOINE, ET AMENAGEMENTS URBAINS

Dossier 3.1. Admission de créances éteintes sur le budget annexe des déchets ménagers de la CCPI

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser l'admission en créances éteintes sur le budget annexe des déchets ménagers 2025 d'un montant de 1 018,35 € pour une période allant de 2018 à 2024 lié à des impayés de redevances.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise l'admission de créances éteintes précitées.

Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

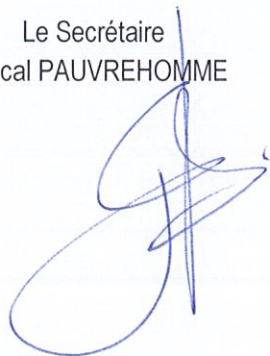
2024 - 13	Demandes de subventions pour l'organisation des fêtes de la Tour Blanche 2025
2024 - 14	Tarifs location de plantes au 1er janvier 2025
2024 - 16	Tarification des espaces à la location au Pôle d'Activités Tertiaires Les Ruches
2024 - 18	Programme d'emprunt 2024 (se substitue à la décision 17)
2024 - 19	DETR 2025 - Projet de requalification du boulevard Marx Dormoy
2024 - 20	DETR 2025 - projet de restructuration et d'extension de la Boite à Musique
2025 - 1	Nomination d'un mandataire pour la régie de recette du Pôle d'Activités Tertiaires – Les Ruches
2025 - 2	Modification d'une régie de recette pour l'encaissement des recettes liées à la location de locaux au sein du pôle d'activités tertiaires « Les Ruches » - Suppression du fonds de caisse

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations sont communiquées au Conseil de Communauté. Elles sont disponibles au secrétariat général.

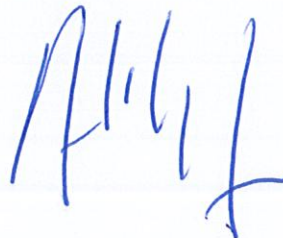
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h06.

Le présent procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Issoudun du 30 janvier 2025 établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales est publié en mairie d'Issoudun à la date du 7 février 2025.

Le Secrétaire
Pascal PAUVREHOMME



Le Président
André LAIGNEL



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Jeudi 30 janvier 2025 – 17h30 - 18h

Désignation d'un secrétaire de séance

1 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES, BUDGETAIRES ET FINANCIERES

Dossier 1.1. Approbation du procès-verbal de la séance communautaire du 6 décembre 2024

Dossier 1.2. Vote des budgets primitifs 2025

Dossier 1.3. Attribution de subventions aux associations et organismes

Dossier 1.4. Don exceptionnel en solidarité avec la population de Mayotte suite au passage du cyclone Chido

Dossier 1.5. Reconstitution d'une ligne de trésorerie 2025

Dossier 1.6. Ressources humaines – dispositions diverses

2 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dossier 2.1. Lancement du marché de travaux pour la requalification du Boulevard Marx Dormoy

Dossier 2.2. Prescription du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) pour Issoudun

Dossier 2.3. Etude préalable à la construction d'un bâtiment industriel sur la ZI La Limoise - protocole d'accord entre la CCPI, le Conseil Régional, la SEM Territoires Développement et la société ATTAX

3 – ENVIRONNEMENT – ENERGIE

Dossier 3.1. Admission de créances éteintes sur le budget annexe déchets ménagers de la CCPI